

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 SEPTEMBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00385

**FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE -
COMMUNE DE ROCHE-LA-MOLIERE - RENOVATION ET EXTENSION DE LA
HALLE DES SPORTS**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 24 septembre 2021

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 86

Nombre de pouvoirs : 19

Nombre de voix : 105

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIEMI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, Mme Djida OUCHAOUA, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER,

RECU EN PREFECTURE

Le 13 octobre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20210930-D20210038510

DATE D’AFFICHAGE :13 octobre 2021

Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, Mme Laetitia VALENTIN,
M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Denis BARRIOL donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
Mme Catherine CHAPARD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
M. David FARA donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Denis LAURENT,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Abdelouahb BAKLI,
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER,
M. Jacques VALENTIN donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Luc BASSON, M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Audrey BERTHEAS, Mme Jennifer BONJOUR, M. Kamel BOUCHOU,
M. Henri BOUTHEON, Mme Frédérique CHAVE, M. Fabrice DUCRET,
M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Rémy GUYOT, M. Bernard LAGET,
Mme Solange MORERE, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET,
M. Marc TARDIEU, M. Jean-Marc THELISSON

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 SEPTEMBRE 2021

FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE - COMMUNE DE ROCHE-LA-MOLIERE - RENOVATION ET EXTENSION DE LA HALLE DES SPORTS

I. Fonctionnement du fonds de concours transition énergétique et écologique

Par délibération du Conseil de Communauté du 03 juin 2015, Saint-Étienne Métropole a instauré un dispositif cadre d'intervention par fonds de concours à destination des communes, conformément à l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur la thématique de la transition énergétique et écologique.

L'assiette de calcul du fonds de concours à verser est définie à partir du montant restant réellement à charge de la commune après déduction de toutes les subventions. Sur cette base, le pourcentage maximum d'intervention est de 50 %.

La collectivité, maître d'ouvrage, doit également conserver une participation minimale de 20 % au projet d'investissement (article 76 de la loi n°2010-1563).

Les travaux de rénovation et d'amélioration de la performance énergétique et environnementale des bâtiments communaux existants, menés dans le cadre d'une réflexion globale portée sur l'ensemble du bâtiment, ainsi que les installations de production d'énergie renouvelable (géothermie, solaire, éolien, hydraulique, méthanisation, chaufferies bois), sont éligibles au dispositif de fonds de concours « Transition énergétique et écologique ».

Tout projet éligible peut bénéficier d'un taux d'intervention de base de 30 % du montant des dépenses éligibles ; ce taux peut être bonifié en fonction de la réponse du projet aux critères de développement durable suivants, pour être porté à 40 ou 50 % :

- énergie et eau (critère prioritaire) ;
- biodiversité et qualité de vie (critère prioritaire) ;
- intégration au site ;
- mobilité et accessibilité ;
- matériaux et filières ;
- cohésion et insertion sociales ;
- culture et participation.

Lorsque le projet n'est par nature pas concerné par l'un des critères de bonification, ce critère est considéré comme acquis.

En novembre 2019, la commune de Roche-la-Molière a sollicité le fonds de concours « Transition énergétique et écologique » pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique de sa halle des sports.

Par délibération n°2020.00041 du Conseil métropolitain du 27 janvier 2020, un délai supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2020 a été laissé à la commune de Roche-la-Molière pour compléter sa demande, les éléments fournis n'étant pas suffisamment précis pour une instruction totale du dossier.

Par délibération n°2020.00386 du Conseil métropolitain du 03 décembre 2020, ce délai supplémentaire a été prolongé jusqu'au 30 juin 2021, en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

II. Le projet porté par la commune de Roche-la-Molière

La commune de Roche-la-Molière a pour projet la rénovation et l'extension de sa halle des sports, suite à des intempéries, avec pour objectif d'améliorer la performance énergétique du bâtiment. Le projet consiste en la reprise complète de la toiture ainsi qu'à la rénovation complète et à l'extension du bâtiment, avec la création d'une tribune et d'un nouvel espace pour accueillir notamment le siège social du club, une salle de réunion, les vestiaires et l'espace jeunes. Les bâtiments vétustes seront démolis.

Ce projet inclut notamment les postes de travaux suivants :

- Réfection et isolation de la toiture ;
- Isolation des murs ;
- Mise en place d'une centrale de traitement d'air double flux pour l'ensemble des locaux ;
- Installation d'une ventilation hygroréglable pour les douches, sanitaires et vestiaires ;
- Mise en accessibilité PMR (avec installation d'un ascenseur) ;
- Installation de luminaires performants à LED, avec détecteur de mouvements pour la partie vestiaire ;
- Installation de racks à vélo ;
- Aménagement paysager (gazon, plantation de végétaux) ;
- Mise en place d'allées piétonnes pour l'accès à la halle des sports.

Le coût total d'opération est estimé à 2 463 865,00 € HT, dont 2 426 365,00 € HT éligibles.

Dans le cadre du dispositif de fonds de concours « Transition énergétique et écologique », la commune de Roche-la-Molière s'est vue réserver un montant maximum de fonds de concours de 83 216,63 €, pour l'ensemble du mandat. A ce jour, la commune n'a pas commencé à consommer cette enveloppe.

Comme suite à la demande de la commune, il est donc proposé une aide à hauteur de 83 216,63 € pour ce projet.

La commune a sollicité d'autres aides financières :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes, à hauteur de 755 000,00 €,
- Etat (DETR 2020), à hauteur de 308 454,00 €.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **autorise l'attribution d'un fonds de concours Transition énergétique et écologique à la commune de Roche-la-Molière pour les travaux de rénovation et extension de la halle des sports d'un montant maximum de 83 216,63 € ;**

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'attribution de ce fonds de concours ;
- la dépense correspondante sera imputée au chapitre 2041412 du budget Développement durable – destination DDCLIMAT de l'exercice 2022.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end, positioned above the printed name.

Gaël PERDRIAU